

Le parti du maire bande son ARC et prépare un tir groupé

SAINT-IMIER Première formation à sortir du bois en vue des élections communales, ARC se profile en proposant une liste touffue de candidats de qualité

TEXTE ET PHOTO **BLAISE DROZ**

Au printemps dernier, lorsque Patrick Tanner avait annoncé qu'il entendait se représenter à la mairie de Saint-Imier, pour autant qu'une belle et performante équipe veuille bien l'entourer à nouveau dans la conduite des affaires communales, il ne s'attendait pas encore forcément à avoir autant de cordes à son ARC. Les temps s'annonçaient difficiles et rien ne démontrait que la réincarnation d'AJU, après le vote du 24 novembre 2013, allait continuer de susciter autant d'enthousiasme. Toujours est-il qu'hier, face à la presse, les sourires des ténors de la formation étaient radieux au moment où le capitaine de campagne, Patrick Domon, a annoncé que le candidat-maire sortant serait accompagné par trois candidats au Conseil municipal et 15 papables au Conseil de ville.

En fait, de candidats, il faut d'emblée préciser que, pour l'exécutif, il s'agit de deux femmes pour un homme et que pour le Conseil de ville la parité est pratiquement atteinte avec sept femmes et huit hommes. Les années de naissance des candidats s'étalant de 1940 à 2000, l'offre d'ARC a bel et bien de quoi parler au cœur de quiconque se soucie de parité et d'équilibre au moment de choisir les autorités communales.

Inévitables rocades

Durant la dernière législature, ARC disposait de trois conseillers municipaux en plus du maire, à savoir Michel Jeanneret, Mélanie Zwahlen-Erard (remplacée en cours de législature par Florine Pessotto). Après avoir accompli déjà quatre législatures coup sur coup, Michel Jeanneret se voit chassé de la course par le règlement communal alors que Florine Pessotto se retire en partie en raison d'un agenda professionnel qui s'est alourdi. Jean-Luc Berberat est donc le seul ancien de sa formation à repartir au combat. Il sera entouré par deux nouvelles candidates, à savoir Josika Iles et Paula Tanner. Deux mères de famille, fière de l'être et désireuses de s'investir au plus haut niveau de la vie de leur commune.



Jean-Luc Berberat, Josika Iles, Paula Tanner et Patrick Tanner, les trois mousquetaires d'ARC pour l'exécutif imérien.

Pour le Conseil de ville, ARC propose une liste complète de 15 candidats dont huit anciens. Il s'agit de Jean Luc Berberat, Morgane Bussian Leblois, Josepha Chiesa, Michèle Comte, Roger Comte, Patrick Domon, Philippe Garraux, Josika Iles, Michel Meyer, Raphaël Perotto, Danika Perret, Florine Pessotto, Paula Tanner, Swann Thommen et Claude Voisin.

Il est bon de noter que les trois candidats au Conseil municipal figurent également sur cette liste alors que Patrick Tanner, maire sortant, ne vise que son propre fauteuil. Bien que ne sachant pas encore s'il sera combattu ou non, ce dernier a de belles chances de se voir ré-élu, compte tenu de sa brillante élection de 2013, d'une part, et de l'impression très favorable qu'il a laissée durant les quatre années passées à la mairie, ce que les autres formations ne manquent pas de reconnaître. Patrick Tanner est

certes bien content d'appartenir à la formation qui cartonne au sein des autorités communales imériennes, mais il n'a jamais fait secret de son plaisir de travailler dans un exécutif où les forces en présence sont toutes bien représentées, afin que tout le monde tire à la même corde.

Perdre un siège ne serait pas une catastrophe

Au printemps, il souhaite un exécutif aux forces bien réparties, maintenant. Au vu de la qualité des candidatures, il ne cache pas que l'élection de trois membres de l'exécutif issus des rangs d'ARC ne lui déplairait pas, mais qu'il n'en fait toujours pas une affaire essentielle. Sans le dire franchement, il laisse entendre que la perte d'un siège à l'exécutif ne serait pas une catastrophe absolue, à l'heure où l'on sait que le PLR disposera, sauf tremblement de terre,

des trois candidatures de Marcel Gilomen, Michel Bastardoz et Corentin Jeanneret, et que le PS dit avoir deux candidats prêts à sortir de sa manche. N'oublions pas que, il y a quatre ans, ARC avait obtenu trois sièges en ne présentant que deux candidats.

Quoi qu'il en soit, s'il se confirme que le socialiste Francis Daetwyler et le PLR Christian Schlupe ne se représenteront pas, comme Le JdJ l'a déjà annoncé, il est certain que Jean-Luc Berberat et Marcel Gilomen (PLR) seront, avec le maire, les seuls anciens du nouvel exécutif. Le premier nommé a quatre années d'ancienneté et le second quelques mois à peine... C'est dire si le futur Conseil municipal sera fortement renouvelé. Pourtant, comme le disait la sortante Florine Pessotto, l'essentiel n'est pas d'être ancien mais de disposer de suffisamment de temps et d'enthousiasme pour accomplir une tâche très prenante.

EN BREF

CJB

Pour un état-major francophone

Dans le cadre de la modification de la loi sur l'organisation du Conseil exécutif et de l'administration, le CJB a accepté, sans remarque particulière, le contenu de cette consultation. Cependant, il a rappelé l'importance que chaque direction cantonale puisse disposer, dans la mesure du possible, d'un état-major francophone, à l'instar de la Direction de l'instruction publique qui avait mis en place la COFRA (Conférence de coordination francophone) il y a quelques années. Un état-major francophone permet non seulement de traiter et de gérer les dossiers francophones, mais permet de faire remonter au niveau de la direction cantonale les demandes spécifiques de la minorité francophone et de comprendre ses attentes, qui sont parfois différentes de celles du reste du canton. **COMM**

Davantage de sécurité pour la personne

Le CJB se montre réservé quant au contenu de la modification de la législation portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers (LiLFAE). Le CJB estime, en particulier, que cette modification ne contient pas les garanties nécessaires en matière de protection de la personnalité (par analogie aux éléments mentionnés dans la LAAR au sujet de la protection des données). Enfin, le CJB estime qu'un recours devant le Tribunal administratif doit pouvoir avoir un effet suspensif, notamment pour éviter des cas graves en matière de renvoi. **COMM**

Des programmes bilingues pour renforcer la cohésion

RADIO ET TÉLÉVISION PUBLIQUES Par voie de motion, un député demandait au gouvernement de mieux soutenir des productions bilingues. Celui-ci fait déjà beaucoup dans ce domaine et entend continuer à le faire. Il propose d'adopter la motion et de la classer.

En tant que canton bilingue, Berne a tout intérêt à inciter les responsables de la SSR à miser davantage sur des informations bilingues, afin de contribuer à la cohésion de ses régions linguistiques. Surtout après le rejet de l'initiative No Billag, puisque les dirigeants des médias audiovisuels publics se sont engagés à produire plus d'informations et de productions locales.

Par voie de motion, le député socialiste Ulrich Egger (Hünibach) demandait donc au gouvernement de «soutenir la diffusion

de davantage de programmes et de productions bilingues sur les chaînes de radio et télévision publiques». Il estimait notamment que le sous-titrage d'émissions d'information de l'autre région linguistique devait devenir la norme.

Large offre

S'il partage la préoccupation du motionnaire, le gouvernement relève tout d'abord que le canton jouit d'un vaste paysage médiatique en allemand et en français, en particulier dans l'agglomération bien-

noise. A cet égard, il mentionne les programmes de TeleBilingue et de Canal3, le journal gratuit Biel Bienne, ainsi que la collaboration entre Le Journal du Jura et le Bieler Tagblatt, qui contribue à diffuser des informations entre les communautés linguistiques du canton.

S'agissant plus particulièrement du contenu de la motion, le gouvernement indique ne pouvoir «influencer sur le programme et la politique de diffusion de la SSR que de façon limitée». C'est en effet à elle

qu'il revient de décider de la programmation. Il note toutefois que, en vertu de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), la SSR est tenue de promouvoir la compréhension, la cohésion et l'échange entre les différentes parties linguistiques du pays.

Efforts soutenus

Le Conseil exécutif assure en tout cas que ses représentants dans les organes de la SSR «appuient les efforts déployés par l'entreprise en matière de plurilinguisme et défendent les inté-

rêts d'un canton bilingue». Dans ce contexte, poursuit-il, le Conseil du public de la SSR joue un rôle important dans les points soulevés par le motionnaire, car il fait le lien entre les responsables des programmes et le public. Il rappelle en outre que chaque région linguistique dispose d'un organe de médiation chargé de traiter les réclamations concernant les programmes. Le gouvernement se dit donc prêt à continuer «de défendre ses intérêts de canton bilingue dans les canaux à sa disposition et à stimuler et sou-

tenir les efforts déployés dans ce sens par la SSR».

Dans le cadre de la nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques, qui sera mise en consultation cet automne, le Conseil exécutif entend insister sur «le rôle central que joue la SSR pour la Suisse dans l'encouragement de la compréhension par-delà les barrières linguistiques et formulera les attentes qu'il nourrit, en tant que canton bilingue, vis-à-vis de la SSR». Il propose donc d'adopter la motion et de la classer. **PHO**